

Plan d'action du CSEE sur la gouvernance économique européenne (Semestre européen)

Le 11 septembre 2014, le Bureau du CSEE a adopté un Plan d'Action pour une implication plus importante du CSEE dans le processus de gouvernance économique européenne (Semestre européen). En effet, le Bureau estime que le Semestre européen, en particulier les Recommandations par pays, revêtent une grande importance, dans la mesure où ils ont une influence considérable sur les réformes et programmes nationaux portant sur l'éducation et la formation.

En vue d'assurer un meilleur **impact** et une meilleure **visibilité** des syndicats au sein du **Semestre européen**, le Bureau est d'avis qu'il est nécessaire d'établir/d'améliorer la coordination et le flux d'information à divers les niveaux, notamment par le biais de:

- La sensibilisation : Du Secrétariat du CSEE vers les organisations membres du CSEE ;
- Le retour d'informations : Des organisations membres du CSEE vers le Secrétariat du CSEE.
- La coopération portant sur des actions nationales : Entre les syndicats d'enseignants nationaux et les confédérations nationales

Par conséquent, nous vous invitons à **désigner une personne au sein de votre organisation membre** qui puisse endosser le rôle de **personne de contact avec le Secrétariat du CSEE** pour les questions relatives au Semestre européen.

Contexte du Semestre européen

Le processus du **semestre européen** – et en particulier les **recommandations par pays** ou RPP – a une influence profonde sur les réformes nationales et les programmes en matière d'éducation et de formation.

Le semestre européen est un **cycle annuel** de coordination des politiques économiques mis en place par la Commission européenne en 2010. Chaque année, la Commission réalise une analyse détaillée des programmes de réformes économiques et structurelles des États membres de l'UE et leur adresse des recommandations pour le budget de l'année suivante. Ce sont les **recommandations par pays**, qui sont adressées à la plupart des États membres de l'UE et qui concernent également le budget consacré à l'éducation et à la formation.

Pays concernés

Pays **concernés** par le processus annuel : États membres de l'UE

Pays **non concernés**: pays de l'AELE et pays candidats à l'UE

Dans le cadre du semestre européen, des **règles spécifiques** s'appliquent aux **États membres de l'UE** qui connaissent des difficultés financières ou qui bénéficient de *programmes d'aide financière*¹. Ces pays sont différents et aucune recommandation par pays particulière ne leur est adressée.

¹ À titre d'exemple, les États membres de l'UE placés sous la procédure de déficit excessif doivent présenter et mettre en œuvre des programmes d'ajustement/de partenariat économique contenant des réformes budgétaires et structurelles détaillées, en plus des plans budgétaires circonstanciés que tous les États membres de l'UE doivent présenter dans le cadre du semestre européen. Pendant la durée des programmes d'ajustement/de partenariat économique, ces États membres ne reçoivent pas de recommandations par pays supplémentaires en mai/juin, afin d'éviter tout double emploi avec les mesures énoncées dans lesdits programmes. Les procédures renforcées de contrôle budgétaire, de surveillance, d'assistance et de sanction – cette dernière **visant uniquement les pays de la zone euro** – sont fixées par le «Six Pack» (qui instaure la procédure des déséquilibres macroéconomiques et est entré en vigueur en décembre 2011), le «Two Pack» (qui établit le mécanisme européen de stabilisation, en vigueur depuis mai 2013) et le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance (TSCG, dont la partie budgétaire est appelée «Pacte budgétaire»), qui renforce la coordination économique entre les 26 États membres qui l'ont signé. Le traité sur la stabilité, la coordination et la gouvernance est contraignant pour les 18 États membres de la zone euro et le deviendra pour les autres dès qu'ils auront adopté l'euro ou plus tôt s'ils le souhaitent.

Un petit guide sur la gouvernance budgétaire européenne est disponible sur : http://ec.europa.eu/economy_finance/articles/governance/2012-03-14_six_pack_en.htm (en anglais).

Enjeux

- Le semestre européen est un processus annuel et il requiert des actions rapides des partenaires sociaux s'ils veulent être en mesure de l'influencer.
- Le Conseil Éducation de l'UE (les ministres de l'Éducation) n'est pas compétent pour discuter des recommandations sur l'éducation et la formation formulées dans le cadre du semestre européen.
- Les *recommandations sur l'éducation et la formation* sont décidées par le Conseil Emploi (donc, par les ministres de l'Emploi).
- Les budgets nationaux sont décidés par les ministres des Finances. Par conséquent, les deux autres formations du Conseil qui s'occupent du processus sont le Conseil Affaires économiques et financières et le Conseil Affaires générales.
- Au niveau européen, la CES et le CSEE examinent, en parallèle, les recommandations relatives à l'éducation et à la formation, la CES sous l'angle de l'EFP et de la formation par le travail et le CSEE sous un angle général.
- Au niveau national, les confédérations nationales et les syndicats d'enseignant(e)s font donc pression en parallèle pour influencer les recommandations sur l'éducation et la formation. Les confédérations le font sous l'angle de l'EFP et de la formation par le travail.

Actions du CSEE

- Depuis le début de la crise, le CSEE s'est concentré sur les investissements dans l'éducation, en particulier sous l'angle de l'impact de la crise sur l'éducation. Le CSEE a mené des actions variées², notamment des enquêtes, des déclarations, des positions,

² Pour consultation, Cadre d'action et de campagne du CSEE sur la crise économique :

- [Les organisations membres du CSEE se mobilisent pour l'éducation de qualité](#), sur la base de 10 messages clés du CSEE sur les points à améliorer pour une éducation de meilleure qualité en Europe, 2013-2014
- [Page web du CSEE sur la crise économique et l'éducation](#)
- [Enquête du CSEE - L'impact persistant de la crise sur les enseignant\(e\)s en Europe, 2013](#)
- [Analyse d'une mini-enquête sur l'impact de la crise économique sur la formation des enseignant\(e\)s dans l'Union européenne, 2012](#)
- [Cadre d'action et de campagne du CSEE sur la crise économique - Analyse de la mini-enquête, 2012](#)
- Documentaire du CSEE : « Sortir de la crise grâce à une éducation de qualité », première projection, septembre 2014

Positons récentes adoptées par le Bureau/Comité du CSEE :

- [Position du CSEE sur la proposition de la Commission européenne concernant les recommandations par pays de 2014 en matière d'éducation et de formation, juin 2014](#)
- [Position du CSEE sur les objectifs futurs de la stratégie Europe 2020, juin 2014](#)
- [Déclaration du CSEE sur les propositions de la Commission européenne dans le cadre du semestre européen 2012, juin 2012](#)
- [Résolution du CSEE sur la crise économique et financière, novembre 2012](#)

[Résolutions du CSEE adoptées en novembre 2012 par la Conférence du CSEE](#)

des résolutions, des lettres de solidarité adressées aux organisations membres, un [site Internet consacré à la crise](#), du lobbying formel et informel auprès des institutions de l'Union européenne, des discussions lors des réunions du dialogue social sectoriel européen, des rapports de suivi sur les dépenses consacrées à l'éducation, des informations et des demandes d'actions nationales, par exemple l'examen de la question de la crise dans le cadre de la campagne « Uni(e)s pour une éducation de qualité ». Quelques actions de lobbying ont été menées en collaboration avec la CES au niveau européen.

- Le CSEE a mené des consultations ciblées avec ses organisations membres sur la mise en œuvre du semestre européen et a adressé des déclarations à la Commission européenne sur le semestre européen :

2012 : [Déclaration sur les propositions de la Commission européenne dans le cadre du semestre européen 2012](#)

[Résolution du CSEE sur la crise économique et financière](#) mentionnée dans la déclaration de 2012

2013-2014 : Dans le cadre de la campagne « [Unie\(e\)s pour une éducation de qualité](#) », des priorités nationales ont été définies pour l'éducation sur la base des [10 messages clés du CSEE](#) et des recommandations par pays du semestre européen.

2014 : [Position du CSEE sur la proposition de la Commission européenne concernant les recommandations par pays du semestre européen pour la période 2014-2015](#)

Structure des futures actions du CSEE

Il est essentiel d'élaborer une approche structurelle pour les actions coordonnées afin de préparer le cycle annuel du semestre européen, d'en assurer le suivi et de renforcer la capacité des organisations membres à l'influencer.

- Il convient de coordonner les **différentes phases** de l'élaboration et de la mise en œuvre des recommandations par pays du semestre européen aux niveaux national et européen :
 - pour réagir aux recommandations par pays existantes du semestre européen ;
 - pour mettre en œuvre les recommandations par pays existantes du semestre européen ;
 - pour influencer les prochaines recommandations par pays du semestre européen.
- En vue de renforcer **l'impact et la visibilité** des syndicats, il y a lieu d'établir ou d'améliorer la coordination et le flux d'informations entre les **différents niveaux, notamment par les actions suivantes** :
 - Sensibilisation : du Secrétariat du CSEE à ses organisations membres ;

- Retour d'information des pays : des organisations membres du CSEE au Secrétariat ;
- Coopération portant sur des actions nationales : entre syndicats nationaux d'enseignant(e)s et confédérations nationales ;
- Coopération portant sur des actions européennes : entre la CES et le CSEE ;
- Lobbying au niveau européen : entre le CSEE et/ou la CES et les institutions de l'UE (Commission européenne, Conseil de l'Union européenne).

Du côté du **Secrétariat du CSEE**, l'accent pourrait porter sur :

- la diffusion d'information en temps utile ;
- la demande et la collecte d'informations en retour sur la participation des syndicats d'enseignant(e)s au processus à l'échelon national ;
- la diffusion éventuelle des meilleures pratiques extraites des actions nationales, par l'intermédiaire du site Internet ;
- la coopération avec la CES, pour soutenir et enrichir les actions de la CES dans le cadre du processus du semestre européen ;
- la restructuration et le renforcement des procédures du CSEE pour mener des actions dans le cadre du processus du semestre européen.

Le calendrier d'activités repose sur :

- le calendrier et les acteurs institutionnels du semestre européen sur le [site Internet de la Commission européenne](#)
- le calendrier et les acteurs institutionnels du semestre européen sur le [site Internet du Conseil de l'UE](#)
- le [calendrier du semestre européen](#)
- la boîte à outils de la CES pour une action coordonnée³.

³ <http://www.etuc.org/fr/documents/etuc-coordination-collective-bargaining-and-wages-eu-economic-governance%20-%20.U8Zw10Cfivg>
<http://collective.etuc.org/>

Tableau : Plan d'action du CSEE sur la gouvernance économique européenne
(Semestre européen)

